

Accord signé entre le Boxer Club d'Italie et l'Association Française du Boxer

- valable à dater du 26/09/2015 -

Le 26 septembre 2015 les deux clubs se sont rencontrés en la personne de leur président respectif dans la ville de Lucca en Italie.

Ruggero Zorzan et Bernard Kafka ont signé un accord de reconnaissance réciproque des examens et épreuves des deux clubs.

Soit plus précisément ;

Les examens de santé :

Dysplasie de hanches, Sténoses aortique, Sténose pulmonaire, Spondylose (faite à 2 ans).

Les épreuves de la sélection :

APE (ZTP)

SELECTION

Les épreuves de travail :

IPO

Ainsi ;

pour les propriétaires français qui auront passés, en France, pour leur chien les examens et épreuves citées ci-dessus, ces résultats seront reconnus par le BCI.

pour les propriétaires italiens qui auront passés, en Italie, pour leur chien les examens et épreuves citées ci-dessus, ces résultats seront reconnus par l'AFB.

Une copie du texte signé est visible en annexe !